

RETRAIT DE LA CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Le retrait s'effectue sur rendez-vous.

La carte nationale d'identité doit être retirée **au lieu de dépôt** du dossier par l'intéressé majeur ou le représentant légal (pour les mineurs de **moins de 12 ans** ou les majeurs protégés), muni du **ticket de récépissé de dépôt** de la demande.

Toute carte nationale d'identité établie et non retirée dans un délai de **3 mois** à compter de la date de délivrance sera renvoyée

INFORMATIONS PRATIQUES

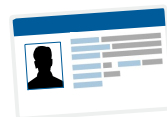
Validité de la carte nationale d'identité :

- ↳ 15 ans pour les personnes majeures pour les anciens formats et 10 ans pour les nouveaux formats carte bancaire
- ↳ 10 ans pour les mineurs.

Plus d'informations sur : www.service-public.fr



CARTE NATIONALE D'IDENTITE



Dépôt du dossier sur rendez-vous

Il est impératif de se présenter à l'heure du rendez-vous. Tout retard ou dossier incomplet nécessitera la prise d'un nouveau rendez-vous.

RENDEZ-VOUS

Prise de rendez-vous via Internet : rochetretrejoux.fr

↳ LA COMMUNE ⇨ Démarches administratives ⇨ Carte d'identité et passeport

Lieu de rendez-vous : **Mairie de Rochetretrejoux**

4, rue du tigre 85510 ROCHETREJOUX

Les rendez-vous ont lieu du lundi au vendredi de 8h15 à 12h, le jeudi de 16h45 à 17h30 et le samedi de 11h15 à 12h.

DEPOT DE LA DEMANDE

Dépôt du dossier uniquement à la prise de rendez-vous :

- ↳ **Présence obligatoire du demandeur**, majeur ou mineur (accompagné du représentant légal pour les mineurs ou les majeurs protégés)
- ↳ Présentation obligatoire des **originaux** des pièces à fournir

LES PIÈCES À FOURNIR

POUR TOUTE DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ :

1 Formulaire de demande

- ↳ Formulaire de pré-demande en ligne : ants.gouv.fr
Le numéro de la pré-demande sera à présenter lors du rendez-vous.
- ↳ ou Formulaire papier disponible en Mairie (à compléter à l'encre noire, en majuscules et à signer)

1 photo d'identité de moins de 6 mois, conforme aux normes et non découpée

1 justificatif de domicile au nom du demandeur (ou des parents pour les mineurs), original ou facture électronique, daté de moins d'un an

Vous habitez chez un particulier (parents, ami..) :

- ↳ une photocopie de la pièce d'identité de la personne qui vous héberge,
- ↳ une lettre signée de l'hébergeant certifiant que vous habitez chez lui depuis plus de trois mois,
- ↳ un justificatif de domicile récent de moins d'un an à son nom.

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES POUR LES MINEURS OU MAJEURS PROTÉGÉS

- ↳ Carte nationale d'identité* ou passeport* de la personne exerçant l'autorité parentale (père, mère ou tuteur) présente au dépôt du dossier.
- ↳ Jugement de divorce/séparation mentionnant les conditions de l'exercice de l'autorité parentale et la résidence de l'enfant.
- ↳ Pièces d'identités et justificatifs de domicile des 2 parents en cas de résidence alternée.
- ↳ Jugement de tutelle ou de curatelle

* valide ou périmée depuis moins de 5 ans | • valide ou périmé depuis moins de 2 ans

LES PIÈCES À FOURNIR EN PLUS SELON VOTRE SITUATION :

PREMIÈRE DEMANDE

- ↳ Passeport sécurisé* ou acte de naissance de moins de 3 mois**

RENOUVELLEMENT

- ↳ Ancienne carte nationale d'identité

Si la carte nationale d'identité à renouveler est périmée depuis plus de 5 ans, fournir en plus :

- ↳ Passeport sécurisé* ou acte de naissance de moins de 3 mois**

RENOUVELLEMENT SUITE À UNE PERTE OU UN VOL

- ↳ Déclaration de perte ou déclaration de vol
- ↳ Passeport sécurisé* ou acte de naissance de moins de 3 mois**
- ↳ Un document officiel comportant une photographie : passeport, permis de conduire, carte vitale, carte de combattant, carte d'identité militaire, permis de chasse, carte de bus, carte étudiant...
- ↳ Timbres fiscaux pour un montant de 25€.
Achat dans un bureau de tabac ou sur internet : timbres.impots.gouv.fr

RENOUVELLEMENT SUITE À UN CHANGEMENT D'ÉTAT CIVIL (Mariage, divorce, veuvage...)

- ↳ Ancienne carte nationale d'identité
- ↳ Acte de naissance de moins de 3 mois**
- ↳ Acte de décès du conjoint de moins de 3 mois en cas de veuvage

RENOUVELLEMENT SUITE À UN CHANGEMENT D'ADRESSE

- ↳ Ancienne carte nationale d'identité

* valide ou périmé depuis moins de 2 ans
** copie intégrale ou extrait de naissance avec filiation à demander à la Mairie du lieu de naissance